

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal  
en date du mardi, 11 juin 2019**

**Présents:** M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ; Mmes Schmitz et Antinori ; MM. Treff, Maes, Siebenaller et Flora, conseillers ; M. Mergen, secrétaire.

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

**Ordre du jour – point 1 – Organisation scolaire provisoire 2019-2020**

Le Conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire provisoire 2019/2020, le plan de développement scolaire 2018-2021 ainsi que le plan d'encadrement périscolaire 2019-2020.

**Ordre du jour – point 2 HUIS CLOS**

Il s'agit d'un point sur lequel le conseil communal a délibéré à huis clos (séance secrète).

**Ordre du jour – point 3 – Approbation des statuts modifiés du SIDEC**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les statuts modifiés du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC.

En effet, certaines circonstances précisées ci-après rendent nécessaires la mise en œuvre de certaines adaptations et modifications sur les dispositions des statuts actuellement en vigueur, à savoir :

- Fusions entre certaines communes membres
- Entrée en vigueur en 2012 d'une nouvelle base légale pour la gestion des déchets
- Mise en œuvre d'un projet de réorganisation de la collecte de déchets

**Ordre du jour – point 4 – Impôt foncier et impôt commercial 2020**

Pour l'année 2020, le conseil communal fixe à l'unanimité des voix le taux de l'impôt commercial à 250% (taux inchangé).

Pour l'année 2020, le conseil communal fixe à l'unanimité des voix le taux de l'impôt foncier comme suit : (taux inchangés)

Impôt foncier A : 400% (propriétés agricoles et forestières)

Impôt foncier B : 400% (immeubles bâtis et non bâtis).

**Ordre du jour – point 5 – Demandes de subside**

Subsides accordés par le conseil communal aux associations suivantes :

« Keleclub Hanne Mat Dol 69 »: 1.000.- € (Cinquantenaire)  
Lycée du Nord Wiltz : 120.- € (Cinquantenaire).  
(votes unanimes)

**Ordre du jour – point 6 – Titres de recette**

Divers titres de recette datant de l'année 2019 ont trouvé l'assentiment du conseil communal et ont été signés séance tenante.

**Ordre du jour – point 6A – Wandpark Rulljen-Géisdref**

Pour des raisons d'urgence, le conseil communal ajoute le présent point à l'ordre du jour, ceci conformément aux dispositions de l'article 13, 2<sup>e</sup> alinéa de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 (vote unanime).

La commune de Goesdorf est représentée par un membre au conseil d'administration de la société « Wandpark Rulljen-Géisdref S.A. ».

À cet effet, MM. Christian FLORA et Marc SIEBENALLER ont posé leur candidature :

Sur 9 bulletins valables, le résultat du scrutin secret se présente comme suit :

M. Christian FLORA : 5 voix  
M. Marc SIEBENALLER : 4 voix.

Le conseil communal nomme donc M. Christian FLORA, conseiller communal, au poste de membre du Conseil d'administration de la société « Wandpark Rulljen-Géisdref S.A. »

La prochaine Assemblée générale ordinaire dudit Conseil d'Administration aura lieu le 27 juin 2019.

**Remarques générales :**

**Le présent rapport indique sommairement les décisions prises par le conseil communal en la séance respective.**

**Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.**

**En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.**

**Le Collège des bourgmestre et échevins :**

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins